

CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD
 Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
 Reçu en préfecture le 29/04/2026  
 Publié le 29/04/2026  
 ID : 060-216001743-20260429-15DEL\_CM240426-DE
ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

VILLE DE CREIL

du vendredi 24 avril 2026

**CONVOCACTION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
 Présents : 32  
 Votants : 38  
 Pouvoirs : 6  
 Absent : 1

**Étaient présents :** M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUPELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - Mme Néjja CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAoui - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

27 AVR. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

29 AVR. 2026

**Absents représentés**

M. BOUJDOUN  
 M. NOUWYNCK  
 M. MBAYE  
 Mme DHOURY-LEHNER  
 Mme FAZAL  
 Mme EL BAKKALI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI  
 Pouvoir à Mme SOKOLONSKI  
 Pouvoir à M. DIALLO  
 Pouvoir à M. DEME  
 Pouvoir à Mme LAMBRE  
 Pouvoir à M. PERRIN

**Absents excusés****Absents non représentés**

M. AKABLI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

**15 Adoption Budget Principal de la Ville 2026****■ Rapport de présentation :****Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Le projet de budget primitif 2026 comprend notamment :

- Les restes à réaliser 2025 en investissement, à savoir :
  - Dépenses : 1 484 818,57 €
  - Recettes : 4 860 21,28 €
- Les écritures de reprise anticipée des résultats 2025, conforme à la délibération de reprise et d'affectation anticipée du résultat, à savoir :
  - D001 : - 5 755 543.94 €
  - R1068 : 2 380 340.93 €
  - R002 : 6 194 571.83 €

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget primitif 2026 s'élève à :

Section de fonctionnement : 64 993 999,83 €

Section d'investissement : 40 715 798,21 €

Soit un total de 105 709 798,04 € équilibré en dépenses et en recettes

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2026 ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 060-216001743-20260429-15DEL\_CM240426-DE

S<sup>2</sup>LOW

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L.1611-11, L.1612-4, L.1612-8, L.1612-11 et L.2121-29 et suivants,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 février 2026,

Vu le budget primitif 2026 ci-annexé,

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 8	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** d'adopter le budget primitif 2026 comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable règlementaire joints à la présente délibération.

CREIL, le **29 AVR. 2026**

Pour extrait certifié conforme,

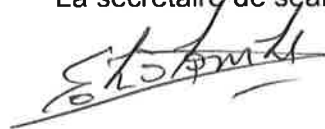
Monsieur Omar YAQOOB



Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Danielle SOKOLONSKI